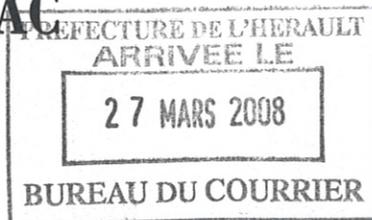




JUVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Date de la convocation : 14 mars 2008

N° 32

L'an deux mille huit et le vingt du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, MM SAUVAN, LE NGUYEN, M. ANTOINE, M. GRÉPINET, Mme CONFAIS, M. FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme RAMON BOTONNET en faveur de M. ALLOUCHE
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme LABORDE

SECTEUR SCOLAIRE – SUPPRESSION

Rapporteur : Madame Laborde

Il est proposé au conseil municipal de supprimer la carte scolaire, que ce dernier avait instauré par délibération en date du 20 septembre 2004.

Ainsi, et dans la limite des places disponibles, chaque parent pourra choisir pour son enfant, l'établissement de son choix.

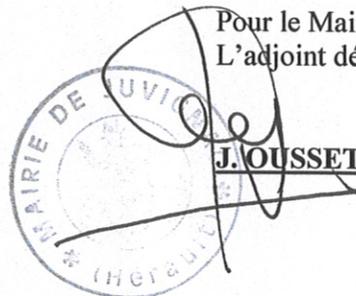
Seront prioritaires dans leur choix, les parents qui se réclameront des deux principes suivants :

- Respect de la fratrie, dans le cas où un enfant a un frère ou une sœur scolarisé dans le même groupe scolaire
- Respect de la continuité de la scolarité dans l'école où celle-ci a été commencée

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame Laborde à l'unanimité des suffrages exprimés. (6 absents)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour le Maire
L'adjoint délégué



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 03 2008
et publication
le 27 03 2008